Extrait N° 10 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 05 NOVEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le cinq novembre à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **27 octobre 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys – Mme LAMOLY Viviane - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mikaël - RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane – Mme CADERBY Colette – M. FERRERE Eric – Mme BETON Fernande.

Absents : Mme BAILLIF Line Rose * – M. RIVIERE Lucien - M. SERMANDE Jean-Pierre – M. GRONDIN Jacki *.

Procuration : M. BADER Ricardot a donné mandat à M. MONDON René – **M. CLOTAGATIDE Vincent** a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel - **M. REMY Michel** a donné mandat à M. FERRERE Eric.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Mme BARET Liliane** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme BARET est désignée pour en assurer les fonctions.

- **Mme BAILLIF Line Rose est arrivée au moment de la présentation de l'affaire N° 5.**
- **M. GRONDIN Jacki est arrivé au moment de la mise en discussion de l'affaire N° 2.**

& &
&

AFFAIRE N° 10 / Terrain de Tennis
- Mise en œuvre de gradins
- Approbation de plan de financement

Dans le cadre du plan de relance régional 2010-2014, la Commune sollicite un financement pour la réalisation sur le terrain de tennis de deux gradins et de quatre places de parking supplémentaires.

Le coût des travaux s'établit à **16 275,00 €.** Le plan de financement se présente comme suit :

• Région Réunion	80 %	**12 000,00 €**
• Commune	20 %	**3 000,00 €**
T.V.A communale		**1 275,00 €**

Un dossier a été constitué en ce sens et présenté à la Région.

Invité à se prononcer, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

- le principe des travaux et de la dépense

- le plan de financement de l'opération **« Mise en œuvre de gradins sur le terrain de tennis »** tel que proposé.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,